

Le Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 23 juillet 2014

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le mercredi 23 juillet 2014, au Palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a rappelé au Gouvernement la priorité spéciale qu'il accorde à l'emploi, notamment à l'emploi des jeunes.

A cet égard, le Chef de l'Etat a, d'abord, réitéré ses directives relatives à la finalisation immédiate et à l'exécution, sans délai, du Plan d'Actions opérationnel pour l'emploi des jeunes, dont le processus est appuyé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Il a, ensuite, souligné que ledit plan doit fédérer toutes les initiatives publiques et privées d'impulsion et de promotion de l'emploi des jeunes.

Il a, également, fortement insisté sur l'urgence, d'intensifier la mise en œuvre du Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC) dans les départements, en vue de faire de l'agriculture le moteur principal de création d'emplois durables.

Il a, en outre, engagé le Gouvernement à favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin, avec des mécanismes de soutien adaptés.

Dans ce cadre, le Chef de l'Etat invite particulièrement le Gouvernement à hâter l'exécution du Projet de Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPJEF), financé à hauteur de 18 milliards de FCFA par la Banque africaine de Développement (BAD).

Dans cette perspective, il a demandé au Gouvernement d'assurer le déploiement efficace de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), qui devra être proche des cibles et pragmatique dans ses interventions.

Sur le registre de l'innovation en matière de création d'emplois, le Chef de l'Etat a réaffirmé, au Gouvernement, ses instructions relatives à la mise à contribution effective des Associations sportives et culturelles (ASC), dans une dynamique nationale de partenariat pour l'emploi des jeunes.

A ce titre, il a invité le Gouvernement à accorder une attention prioritaire aux initiatives entrepreneuriales des jeunes des banlieues du Sénégal, à travers un dispositif de formation, d'insertion et de financement adéquat.

Il a, enfin, demandé au Gouvernement de faire des collectivités locales, notamment les communes, un socle durable de promotion de l'emploi de proximité.

Sur ce sujet, il exhorte le Gouvernement à initier, avec les communes, la mise en place de régies de quartier, pour prendre en charge, dans l'esprit du renouveau urbain engagé, les problématiques liées à l'amélioration du cadre de vie et à la gestion externalisée de certains services publics locaux à caractère économique, social et/ou culturel.

A cet effet, il a demandé au Gouvernement d'asseoir, en rapport avec les collectivités locales, une politique volontariste et incitative d'urbanisme commercial en vue d'offrir aux commerçants ambulants ou à installation précaire, les possibilités d'un emploi sécurisé et décent.

Le Président de la République, n'a pas manqué de souligner la nécessité d'améliorer l'organisation du Secteur informel et d'optimiser sa contribution significative à la croissance inclusive et à la stabilité sociale de notre pays.

Abordant le deuxième point de sa communication, relatif à l'accès à l'information et à la communication qui est un droit humain fondamental, le Chef de l'Etat, a engagé le Gouvernement à mettre en œuvre une stratégie de communication inclusive, visant à renforcer la participation des personnes handicapées, notamment celles souffrant d'un handicap auditif ou visuel, dans le développement national.

C'est ainsi qu'il a réaffirmé son attachement au respect scrupuleux des droits des personnes vulnérables.

Dans cet esprit, le Président de la République a ordonné au Gouvernement de tenir compte des personnes souffrant de déficience visuelle par la transcription des informations sur support papier en braille, la fourniture d'un télé-descriptif de certaines émissions, ainsi que la mise en place une imprimerie adaptée en écriture braille.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat, a demandé au Gouvernement de veiller au renforcement de l'appui technique et financier au Centre verbo-tonal, tout en procédant, avec diligence à la création du Haut Conseil pour l'Egalité des Chances des personnes Handicapées (HCPH).

Au titre de son Agenda, le Président de la République a informé le Conseil de l'audience qu'il a accordée, le samedi 19 juillet 2014, à une délégation d'investisseurs chinois conduite par le Professeur Justin Yifu LIN, Conseiller Spécial du Gouvernement de la République populaire de Chine.

A ce sujet, il a demandé aux ministres concernés d'engager les diligences nécessaires pour la réalisation rapide des projets initiés par les partenaires chinois dans les secteurs de l'agrobusiness, de l'industrie pharmaceutique, du tourisme, des transports aériens et de la délocalisation de parcs industriels chinois au Sénégal.

Le Premier Ministre a présenté au Conseil une communication sur le renforcement du tissu industriel et l'attractivité de l'économie, deux défis majeurs à relever par notre pays.

Concernant le renforcement du tissu industriel, il a particulièrement insisté sur l'accélération du programme de restructuration des entreprises publiques et parapubliques en difficultés, notamment celles qui ont un rôle stratégique et prépondérant dans l'économie.

S'agissant de l'attractivité de l'économie nationale, il a insisté sur les efforts soutenus qu'il faudrait engager, à tous les niveaux, pour accélérer les réformes nécessaires à l'amélioration de l'environnement des affaires.

Il a, ainsi, fait noter que ces deux mesures sont indispensables pour une mise en œuvre efficiente du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait au Conseil le point sur l'actualité internationale, en insistant sur la situation au Mali, au Moyen Orient et en Ukraine.

Faisant le point sur la conjoncture économique nationale et internationale, le Ministre du Budget a informé le Conseil de l'état des recettes, de la trésorerie et de l'exécution budgétaire.

Le Ministre, auprès du Chef de l'Etat, chargé du PSE a informé le Conseil des activités menées dans le cadre de l'opérationnalisation et du suivi de l'exécution de certains projets du PSE.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a fait au Conseil la situation sur le déroulement de la campagne agricole 2014-2015, marquée par un déficit pluviométrique dans le pays, à l'exception des régions Nord-est et Sud-est.

Il a, également, informé le Conseil des échanges fructueux qu'il a eus avec certains partenaires techniques et financiers qui ont exprimé leur volonté d'accompagner le Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) dont ils ont loué la pertinence.

Il a, en outre, précisé que, malgré le retard noté dans le démarrage de la campagne arachidière 2013-2014, la production a atteint 313 836 tonnes pour l'arachide d'huilerie et les semences écrémées, dépassant ainsi l'objectif qui était fixé à 300 000 tonnes.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur a fait une communication au Conseil portant sur les résultats des sessions normales du Baccalauréat technique et du Baccalauréat général 2014.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Monsieur Mamadou Bamba HANNE, Statisticien-démographe, précédemment Conseiller technique au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan est nommé

Directeur de Cabinet Adjoint du Président de la République, en remplacement de Monsieur Birima MANGARA appelé à d'autres fonctions

§ Monsieur Ibrahima WADE, Inspecteur principal du Trésor, précédemment Secrétaire général de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), est nommé Directeur général du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS), en remplacement de Monsieur Sogué DIARISSO;

§ Monsieur Cheikh BAKHOUM, Ingénieur Informaticien, matricule de solde n°655 644/Z, précédemment Conseiller technique, Chef du Service informatique de la Présidence de la République, est nommé Directeur général de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), en remplacement de Monsieur Khassoum WONE ;

§ Monsieur Ibrahima NDONG, Administrateur civil, matricule de solde n°608 867/E, est nommé Inspecteur des Finances au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ;

§ Monsieur Cheikh NDIAYE, Administrateur civil, matricule de solde n°608 880/N, est nommé Inspecteur des Finances au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ;

§ Monsieur Jean Pierre SENGHOR, Ingénieur agroéconomiste, PH.D en Agro-écologie, matricule de solde n°650 722/F, est nommé Coordonnateur national du Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC) ;

§ Monsieur Amadou Moctar NDIAYE, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, matricule de solde n°500 484/E, est nommé Directeur des Examens et Concours, en remplacement de Monsieur Baba Yacine NDIAYE ;

§ Monsieur Mohamed Moustapha DIAGNE, Professeur d'Enseignement secondaire, matricule de solde n°654 864/A, est nommé Directeur de la Formation et de la Communication, en remplacement de Monsieur Abdoulaye DIATTA ;

§ Madame Khadidiatou DIALLO, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, matricule de solde n°389 785/Z, est nommée Inspecteur d'Académie de Thiès, en remplacement de Monsieur Alioune NDIAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.